



SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 16 NOVEMBRE 2005 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel CARTI
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Alain RENARD
Monsieur Guy TRUPIN

Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président du Conseil Général
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Vincent LIMINIANA
Monsieur Patrick PUJOL

Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mlle Françoise BEGUE
Mme Laurence CHAPPERT
Monsieur Bruno de GRISSAC
Monsieur Christophe LADURELLE
Monsieur Frédéric LAPUYADE

SMEGREG
CUB
SMEGREG
Conseil Général de la Gironde
SMEGREG

La séance est ouverte à 9h00 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 23 juin 2005

En l'absence de remarque ou d'observation sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Contrat d'assurance incapacités de travail du personnel pour 2005

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité des membres présents, le Président à souscrire aux contrats d'assurance du personnel proposés par la C.N.P. pour l'année 2006 et à signer toutes les pièces relatives à ces contrats et à leur gestion par le Centre de Gestion de la Gironde.

3 / Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La désignation par le Conseil Général d'un nouveau délégué en remplacement de Monsieur LECAUDEY impose que soit désignée une nouvelle Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur RENARD propose la composition suivante :

- Président : Monsieur TURON, représentant le Président du Syndicat Mixte ;
- Membres : Messieurs BANNEL, CARTI, FLORIAN, MAUGEIN et TRUPIN ;
- Suppléants : Mme CARLE de la FAILLE, MM. CHAUSSET, LIMINIANA, PUJOL et DUCHENE.

Mises aux voix, les désignations suivantes sont adoptées à l'unanimité et la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres est donc celle présentée ci-dessus.

4 / Mise en œuvre du Code des Marchés Publics - Procédures d'achat du SMEGREG

Etant entendu que le décret n°2004-1298 du 26 novembre 2004 a instauré un seuil de 4.000 € H.T. en deçà duquel les personnes publiques peuvent déroger si elles le souhaitent aux obligations de publicité et de mise en concurrence, les propositions de procédures d'achat sont présentées au Comité syndical :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité des membres présents, les règles de la procédure d'achat au sein du SMEGREG dans le cadre du Code des Marchés Publics, telles qu'elles lui ont été présentées.

5 / Budget 2005 - Décision modificative n° 2

Il s'agit d'inscrire au budget 2005 des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne qui ont été notifiées depuis la dernière décision modificative.

Ces recettes supplémentaires vont permettre de financer l'augmentation du coût des travaux de forage à Bayas.

Bruno de GRISSAC précise, à la demande de Alain RENARD, que ce surcoût est lié à l'aléa géologique et représente moins de 5% du montant total des travaux effectués.

Les autres mouvements de crédits consistent en des ajustements de fin d'année.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des membres présents, la décision modificative au budget 2005 telle qu'elle lui a été présentée et autorise le transfert de crédits du chapitre « charges de personnel » au chapitre « charges à caractère général ».

6 / Point sur le schéma directeur de gestion des ressources en eau du département, dix ans après son élaboration

Alain RENARD a souhaité que soit établi un point sur l'état de l'alimentation en eau du département dix ans après l'élaboration du schéma directeur départemental pour apprécier l'évolution de la situation et les efforts restant à accomplir et ce, dans le cadre d'une solidarité entre les territoires.

Alain RENARD remercie l'équipe du SMEGREG de l'action conduite qui a permis d'alimenter la réflexion au sein des deux partenaires et de la Commission Locale de l'Eau.

Bruno de GRISSAC présente le diaporama annexé au rapport.

Alain RENARD indique que cette démarche du SMEGREG devra nécessairement faire l'objet d'un porté à connaissance auprès des collectivités gestionnaires du service de l'eau et qu'il faudra disposer d'éléments objectifs de prospective actualisés en matière de besoins.

Gérard CHAUSSET pose la question de la nécessité de créer une structure départementale unique qui aurait une compétence sur la production d'eau et assurerait la gestion d'ensemble, dans un souci de cohérence et de mise en œuvre accélérée et organisée du SAGE Nappes profondes.

Christophe LADURELLE indique que le Conseil Général de la Gironde a lancé une réactualisation des bases de données du schéma directeur départemental, travail qui sera réalisé en concertation avec les maîtres d'ouvrages locaux, dont la CUB, tout en prenant en compte les données du SYSDAU.

Alain RENARD rappelle que la ressource en eau ne doit pas être conçue uniquement avec les collectivités au droit desquelles se situe la ressource.

Jean-Pierre TURON pense que la Commission Locale de l'Eau, avec ses secrétariats administratif et technique, constitue l'instance adéquate pour assurer une cohérence et donner des orientations.

Jacques MAUGEIN distribue un document mentionnant les écarts entre les autorisations de prélèvements et les capacités de production et qui montre que les prélèvements ne sont proportionnellement pas plus importants, compte tenu de l'augmentation des populations.

Jean-Didier BANNEL insiste sur la dimension régionale de cette problématique.

Alain RENARD souligne la cohérence de cette approche globale dans la mesure où, à travers une ressource identifiée hors périmètre de la CUB, on répond à la fois à des besoins qui sont à l'intérieur de la CUB et à proximité.

Laurence CHAPPERT traduit cela par l'idée de solidarité à l'échelle départementale ; toutefois, ces réflexions techniques sont d'ores et déjà à compléter par les aspects administratif, juridique et financier.

Alain RENARD pense également qu'il faut aller plus loin que la faisabilité technique et définir les conditions d'accès à la ressource.

Jean-Pierre TURON souhaite pour la CUB, dans le cadre du prochain avenant au contrat avec son concessionnaire, que soit rapidement précisé ce scénario en termes financiers notamment.

Christophe LADURELLE illustre l'émergence de cette idée de mutualisation de la ressource à travers les deux schémas en cours d'élaboration sur le département (Entre-deux-Mers et nord Médoc).

Guy TRUPIN s'accorde sur la nécessité d'une autorité supra syndicale et de définir la prise en charge financière des investissements.

Alain RENARD affirme que la dimension du territoire de réflexion devra être à la mesure de la question posée.

Gérard CHAUSSET souhaite que soit organisé par le SMEGREG une journée de réflexion avec les élus et responsables locaux des services de l'eau.

Cette question sera mise à l'ordre du jour du prochain bureau de la CLE.

7 / Point sur études et actions réalisées, en cours et à venir

Bruno de GRISSAC présente le point en novembre 2005 de l'activité du SMEGREG, les études réalisées, celles en cours et celles en projet.

Jean-Pierre TURON rappelle l'intérêt de suivre la piste prometteuse de l'étude sur la géothermie.

Bruno de GRISSAC précise que cette action se traduit désormais par un travail d'animation auprès des maîtres d'ouvrages et porteurs de projets et qu'elle ne nécessite pas la prévision de crédits budgétaires.

Laurence CHAPPERT pose la question d'une contractualisation avec l'utilisateur au-delà des tarifs, du volume d'eau dont il pourrait avoir besoin dans le but de le sensibiliser sur la maîtrise de sa consommation. Cela implique que l'abonné ait la visibilité de sa consommation.

Michel DUCHENE s'interroge sur le nombre d'études qui sont menées, leur coût élevé et leur devenir. Il serait nécessaire d'une part de se doter d'un calendrier et, d'autre part, d'objectifs opérationnels en vue de pouvoir rendre des comptes sur le résultat de ces études, compte tenu des investissements importants réalisés.

Alain RENARD indique que lors du lancement d'une étude, son domaine est précisément cerné afin d'éviter d'éventuels surcoûts. De plus, le SMEGREG a été constitué dans l'objectif de répondre à des besoins identifiés et dans un cadre d'interdépendance sachant que la faisabilité d'un projet n'est connue qu'à l'issue de l'étude. L'opérationnalité est illustrée par exemple par le projet de cession de l'ouvrage réalisé à Bayas au SIAEPA du canton de Guîtres.

Guy TRUPIN rappelle le principe que dans le cadre des sciences de la Terre, qui est un domaine très complexe, la certitude n'existe pas tant que ne sont pas réalisés les prospections et tests de production, lesquels sont en effet budgétivores. En définitive, il est beaucoup plus coûteux de se tromper quand sont mis en œuvre des systèmes de production qui n'ont pas été validés par des études.

Gérard CHAUSSET interprète la mission du SMEGREG et définit ce cadre d'études et de prospection en termes de coûts évités ; le devoir d'explication est alors de la responsabilité des élus.

Il indique qu'il lui paraîtrait opportun de mettre en place via le Centre National de la Fonction Publique Territoriale un module de formation à destination des collectivités sur la maîtrise des consommations.

En ce qui concerne le projet d'étude sur des mécanismes à intégrer dans les contrats de délégation de services d'eau potable pour déconnecter au moins partiellement la rémunération du délégataire du volume d'eau vendu, il faudrait préalablement solliciter la DDAF de la Gironde qui dispose de données.

L'idée de progressivité du prix de l'eau est avancée.

Jean-Pierre TURON indique qu'il va être impératif en 2006 pour la CUB en particulier de se positionner et que les choix soient opérés en fonction des différentes hypothèses et scénarios étudiés.

Laurence CHAPPERT émet l'idée que l'information sur le travail réalisé par le SMEGREG soit renforcée auprès des territoires ruraux.

Alain RENARD propose à ce titre qu'à l'occasion de la cession du forage de Bayas qui pourrait être médiatisée, on situe le fonctionnement et le rôle du SMEGREG et les enjeux en la matière.

Bruno de GRISSAC précise que certes les études coûtent cher mais qu'il faut les mettre en perspective avec le coût des investissements sous tendus qui avaient été

estimés en 1996 à 150 millions d'euros H.T. Ainsi relativisé, le coût de ces études n'est pas si important qu'il y paraît.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- prend acte de l'avancement des études dont il a décidé la réalisation ;
- décide de retenir les études et actions nouvelles suivantes :
 - étude des potentialités de la nappe du Miocène en périphérie ouest de l'agglomération bordelaise ;
 - étude des potentialités de l'Oligocène en Entre-deux-Mers ;
 - étude des ressources de substitution pour le nord Médoc ;
 - étude des solutions administrative, juridique et financière pour la mise en œuvre de solutions de substitutions intéressant plusieurs collectivités ;
 - étude des mécanismes à intégrer dans les contrats de délégation de services d'eau potable pour déconnecter au moins partiellement la rémunération du délégataire du volume d'eau vendu, pour promouvoir les économies d'eau et la maîtrise des consommations ;
 - étude des mécanismes de tarification à l'usager des services d'eau potable l'incitant à maîtriser sa consommation ;
 - étude des solutions technique, juridique et financière pour la mise en œuvre d'une substitution à partir de l'Oligocène des environs de Sainte-Hélène ;
 - bilan des objectifs quantitatifs prévus à la mesure 3-8 du SAGE (pour le compte de la Commission Locale de l'Eau).
- décide d'autoriser le Président à lancer les consultations, à solliciter les aides financières des partenaires potentiels (notamment l'Agence de l'Eau Adour-Garonne) tant pour les opérations de type prestations intellectuelles que pour les travaux et à signer les conventions et autres documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.
- décide d'autoriser le Président à lancer les consultations à solliciter les aides financières des partenaires potentiels pour :
 - le renouvellement de deux marchés à bons de commande d'une durée de trois ans pour des travaux de forage (appel d'offres ouvert) ;
 - la réalisation d'une campagne de prospection par sismique réflexion dans le cadre de l'étude des ressources de substitution sur le flanc sud de l'anticlinal de Villagrains (procédure adaptée).

Le Comité syndical autorise le Président, dans le cadre du budget 2006 à prévoir l'opération de cession à titre onéreux de l'ouvrage réalisé sur la commune de Bayas au SIAEPA du canton de Guîtres.

Il est précisé que le montant de cette cession sera fixé en déduisant du coût total supporté par le SMEGREG (prestations intellectuelles, travaux de forage et analyses d'eau), la subvention reçue de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

8 / Débat orientation budgétaire 2006

Les principales orientations pour 2006 ont été présentées ; celles-ci seront mises en œuvre avec un volume budgétaire comparable à celui de l'exercice 2005.

Le Comité syndical approuve le recentrage des activités sur les missions initiales de recherche de ressources de substitution aux prélèvements en eau existants tout en affirmant néanmoins la nécessité de poursuivre l'effort pour dynamiser la politique d'économies d'eau et de maîtrise des consommations.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Bordeaux, le 16 novembre 2005

Le Président



Alain RENARD